

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2021_167

OBJET :

COMMISSION 6

CULTURE

*Signature d'un avenant
à la convention de
subvention avec l'EMPP
pour l'année 2021*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021

Délibération CC_ 2021_167

COMMISSION 6

CULTURE

Signature d'un avenant à la convention de subvention avec l'EMPP pour l'année 2021

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2015 portant modifications des statuts de la Communauté de communes Pévèle Carembault,

Vu la délibération n°2015/226 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2015 relative au vote de l'intérêt communautaire,

Vu la compétence « mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire »,

Considérant que le soutien à l'enseignement musical en dehors des périodes scolaires est reconnu d'intérêt communautaire,

Vu la délibération CC_2021_219 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2020 relative à la signature d'une convention avec l'association EMPP au titre de l'année scolaire 2020-2021,

Considérant que cette convention prévoit le versement d'une participation de la part de la Communauté de communes Pévèle Carembault d'un maximum de 115 000 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, auquel s'ajoutent les chèques – musique, soit 119 800 € pour la période considérée.

Considérant qu'un avenant à cette convention est envisagé afin d'accorder une subvention supplémentaire de 23 000 à l'EMPP au titre de la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 juillet 2021, afin de lui permettre de faire face à des frais de fonctionnement supplémentaires.

Vu le projet d'avenant.

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (Christian DEVAUX) SUR 49 VOTANTS)

- D'autoriser son Président à signer un avenant à la convention de subvention avec l'association « Ecole de musique en Pays de Pévèle »,
- D'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « Ecole de Musique en Pays de Pévèle » d'un montant de **23 000€** qui sera versée en une seule fois à la signature de l'avenant n°1 à la convention 2021,
- D'autoriser son Président à signer tout document y afférant.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Luc FOUTRY

